



PRISE DE POSITION Une charte en faveur de l'emploi

La signature d'une charte de partenariat, jeudi 20 février, entre l'Office cantonal de l'emploi (OCE), la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) a été voulue dans la perspective d'une meilleure intégration professionnelle des candidats à l'emploi annoncés auprès de l'OCE. La signature de cette charte est volontaire et ne contrevient en aucune façon aux accords de libre-circulation conclus avec l'Union européenne.

Suite à une conférence de presse organisée par le Groupement transfrontalier européen (GTE) hier et un communiqué de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) au sujet de cette charte, la FER Genève tient à rétablir les faits.

La signature de la charte est volontaire. Elle n'entraîne aucune obligation, ni de recevoir ni d'engager. Elle est compatible avec les accords de libre-circulation, puisqu'elle n'empêche pas de recruter par d'autres moyens que l'OCE, que ce soit en Suisse ou plus loin. En revanche, cette charte entend donner un coup de pouce aux chômeurs locaux, quels que soient leur âge et leurs parcours de formation et professionnel. Il ne s'agit pas d'une préférence cantonale, mais d'un acte de bon sens. La FER Genève souhaite ainsi améliorer le mécanisme de placement de la main-d'œuvre locale et régionale tout en soutenant les relations bilatérales et les mesures d'accompagnement qui les encadrent. La région dans son ensemble bénéficie d'une situation enviable en termes d'emploi, grâce au dynamisme de tous les acteurs. A noter que les chômeurs frontaliers ayant travaillé à Genève ont, depuis longtemps, la possibilité de s'inscrire auprès de l'OCE et bénéficier ainsi de ses services.

Comme rappelé lors de la signature de la charte devant la presse, le canton de Genève a créé 360'000 emplois pour 240'000 personnes actives sur son territoire, chômeurs compris. La main-d'œuvre étrangère est ainsi complémentaire à la main-d'œuvre locale. A ce titre, la position du GTE contre cette charte est incompréhensible.

Quant à la position de la CGAS, qui est une position politique liée à leur campagne sur le salaire minimum, elle est largement opportuniste et sans fondement. Il n'y a pas de lien direct entre la charte de collaboration pour soutenir les chômeurs locaux et l'instauration d'un tel salaire. Bien au contraire, la CGAS devrait applaudir des deux mains une collaboration qui vise à faire baisser le chômage de la meilleure manière qui soit : en offrant des places de travail pérennes à ceux qui en ont besoin.

La Fédération des Entreprises Romandes Genève en bref

La FER Genève est une organisation patronale et économique faîtière, créée en 1928. Elle promeut les intérêts de plus de 80 associations professionnelles et de 28'000 entreprises membres, dont 9'000 indépendants, tant sur le plan politique qu'économique. Ses adhérents sont représentatifs de tous les secteurs économiques (artisanat, industrie, services, entreprises multinationales, finance, etc.) et consistent pour deux tiers d'entre eux en des PME de cinq personnes au maximum. La FER Genève est active dans les secteurs des associations professionnelles et économiques, des caisses de compensation, de prévoyance et d'allocations familiales. Elle offre des services notamment dans les domaines du droit du travail, de la formation professionnelle, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que dans la gestion des salaires.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, directeur général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

Véronique Kämpfen, directrice communication – 079 641 98 91 – veronique.kampfen@fer-ge.ch

Stéphanie Ruegsegger, directrice politique générale – 079 203 20 43 – stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch